Qu'est ce qu'un point d'accès au droit ?

C'est une permanence d'orientation et d'information, anonyme, confidentielle, gratuite et également disponible par téléphone.

Sa mission est d'aider les personnes face à leur litige:

⇨ En les orientant vers un professionnel du droit tel qu'un avocat, un notaire, un huissier.

*Le **P.A.D** peut pour cela délivrer un bon de consultation (gratuit ou payant selon vos ressources) si votre litige le nécessite.

⇨ En vous orientant vers une structure de conciliation ou de médiation tel que le conciliateur de justice ou des association.

⇨ En vous indiquant les démarches en vue de saisine de la juridiction

Adresse et Plan d'accès

Point d'Accès au Droit
2 Bis Place du château 41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 02.54.96.97.85
mjd-romorantin@orange.fr

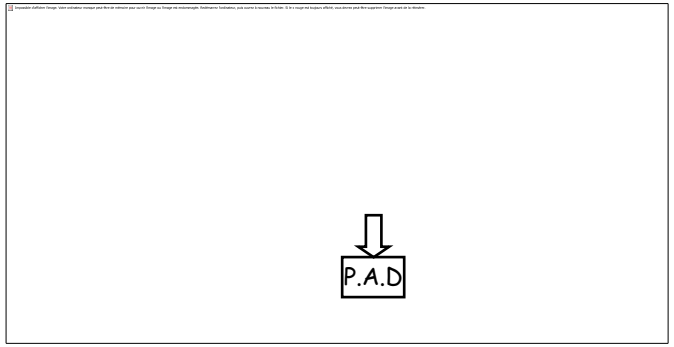

SITUATION :
Nous nous situons à côté de la sous-préfecture dans les anciens locaux du Tribunal d'Instance.

Liens pratiques

www.justice.gouv.fr
www.vos-droits.justice.gouv.fr
www.service-public.fr

POINT D'ACCES AU DROIT

2 Bis place du Château
Dans l'ancien Tribunal d'Instance
41200 Romorantin-Lanthenay

Ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
vendredi fermeture à 16h

Tél : 02.54.96.97.85

Des permanences tenues par des professionnels du droits ou associations :

Sur R.V au 02.54.96.97.85 ou auprès de l'agent P.A.D.

***Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles** (C.I.D.F.F.): Droit de la famille tels que les séparations, enfants, vie maritale, PACS, mariage, divorce...
1er et 3ème Mercredi matin du mois

***DEFENSEUR DES DROITS** : Droits administratifs (caf, impôts, pôle emploi...) Problème de racisme, discrimination, harcèlement...
1er Mardi après-midi du mois

***HUISSIERS** : Il renseigne sur le constat d'huissier en diverses matières, sur la procédure civile d'exécution (signification et exécution d'actes, exclusion locative, loyer impayé, saisie de biens...)
2ème Vendredi matin du mois

***MEDIATRICE FAMILIALE:** Pour un réglement amiable des conflits familiaux (divorce, séparation...)
4ème Mercredi matin du mois

***NOTAIRE** : Il assure des consultations juridiques sur tous les sujets de droits (contrat de mariage, PACS, donation, succession, immobilier...)
1er Mardi matin du mois

***S.E.M.A.D.** : Pour toutes questions portant sur le droit du travail (contrat, harcèlement, accident,licenciement...)
1er Madi matin et 3ème jeudi après-midi du mois

***L'Avocat** : Il répond aux questions d'ordre juridique et reçoit, après délivrance, à l'accueil du P.A.D, un bon de consultation moyennant le paiement de 10 euros (effectué par chèque ou par espèces) sauf pour les bénéficiaires du RSA ou des seules prestations sociales, sur présentation de justificatifs.

sur R.V. Au 02.54.42.10.00
***A.D.I.L.** : Pour tout renseignement sur le droit du logement, (insalubrité, gestion contrat de location, prêt à la rénovation, malfaçon...)
1er, 2ème et 3ème jeudi après-midi du mois

sur R.V. AU 02.54.44.64.33
***C.I.L. Val de Loire** : Information sur le logement(FSL, crédit pour les salariés, surendettement..)
2ème et 4ème Mardi après-midi du mois

sur R.V. Au 06.07.89.27.10
***CONCILIATEUR de JUSTICE** : Il permet de trouver une solution à l'amiable dans un conflit entre personnes privées (conflit entre particuliers ou avec une entreprise) et en dehors de tout procès.
1er Mercredi et 2ème Jeudi du mois, toute la journée

sur R.V. Au 02.54.90.58.00
***FAMILLES RURALES** : Droit de la consommation (achat par internet, par correspondance, problème avec des artisans, constitution de dossier de surendettement, assurance...)
2ème et 4ème Lundi après-midi du mois

sur R.V. Au 02.54.96.97.85 ou Au 02.54..33.39.63
***AV 41** :(association d'aide aux victimes)
Accompagne les victimes d'infractions pénales et les aides à surmonter leurs difficultés psychologiques et matérielles.
1er et 4ème Jeudi du mois, toute la journée

Sont également présents au P.A.D. De Romorantin (sur convocation)

***DELEGUES DU PROCUREUR *P.J.J. *S.P.I.P.**

Vos démarches...

La Visioconférence :

Par l'intermédiaire de la borne visio, vous serez directement en relation avec les juridictions de Blois pour savoir ou en est le suivi de votre affaire ou pour obtenir des informations concernant la suite de votre demande etc...

Naviguer sur le site du Ministère de la Justice et des Libertés pour consultation d'articles sur le droit.

Les Formulaires :

Au sein du Point d'Accès au Droit vous aurez la possibilité de retirer des imprimés tels que les aides juridictionnelles, les requêtes JAF (Juge des Affaires Familiales), les dossiers prud'hommes, les injonctions de faire ou de payer, les dossiers de surendettement, etc...